



L'Echo des Poubelles

Publication officielle de votre commune

Givrins, décembre 2013

Guide d'usage de l'élimination des déchets pour les habitants de Givrins

Le Conseil communal a accepté le 19 juin dernier le nouveau Règlement des déchets et, dès lors, la commune de Givrins va introduire la taxe au sac dès le **1^{er} janvier 2014**. Cette taxe est basée sur le principe de causalité ou principe dit du « pollueur-payeur ». Elle vise à inciter les citoyens à diminuer leurs déchets, à mieux les trier et à choisir lors de leurs achats des matériaux recyclables.

Comment diminuer vos déchets et comment mieux les trier ?



Vous avez deux possibilités :

A la source en privilégiant l'achat de produits avec des emballages restreints, voire sans emballage, et faire ainsi pression sur les distributeurs pour qu'ils s'engagent à mettre sur le marché des produits nets d'emballage.

A l'élimination en triant les déchets qui sont regroupés en deux grandes familles :



Les déchets de type valorisables (Pet, verre, papier, carton, alu/fer blanc, fer, bois de récupération, capsules Nespresso), *via la déchetterie*. Ces déchets sont récupérés et traités, puis repartent dans le cycle de consommation.



Les déchets de type non valorisables qui finissent à l'usine d'incinération, *via la collecte des ordures ménagères*, ou en décharge contrôlée.

Le citoyen peut retourner de nombreux déchets au magasin comme les piles, bouteilles de lait, cartons divers, appareils électroménagers. N'oubliez pas que chaque fois que vous achetez un appareil électrique ou électronique, vous payez une taxe anticipée de recyclage (TAR) qui est comprise dans le prix. Ce montant vous permet, une fois l'objet hors d'usage, de le rapporter gratuitement dans un magasin pour le faire recycler.

Pourquoi encombrer sa cuisine de plusieurs poubelles ?



En tant que contribuable, cela coûte moins cher de trier que de ne pas le faire.



C'est un geste écologique, qui contribue à rendre sa région plus propre.



Les déchets, grâce au tri, peuvent avoir une nouvelle vie, sous la forme d'objets divers.



Le tri des déchets permet de créer des emplois.



Pour chaque citoyen, c'est une façon très simple de participer à la fois de manière significative à l'économie et à l'écologie de sa communauté.

Qu'est-ce qui va changer au niveau des taxes ?



Pour le citoyen :

Jusqu'au 31 décembre 2013, le citoyen paie une taxe forfaitaire *annuelle* de CHF 80.-/EM (équivalent ménage). Dès le 1^{er} janvier 2014, cette taxe diminue de CHF 15.- et passe à **CHF 65.-/EM**. Elle servira à couvrir les déchets de type communautaires (déchets de voiries), ainsi que l'élimination des déchets mis en déchetterie. Par contre, le citoyen devient responsable financièrement de l'élimination de ses ordures ménagères et il en assume le coût au travers de l'achat de sacs poubelles (lieux de vente et prix des sacs en dernière page).



Pour les entreprises :

L'entreprise s'acquitte d'une taxe forfaitaire *annuelle* de CHF 130.- (2,0/EM), à l'exception du dirigeant d'une entreprise qui engage individuellement sa société. Il s'acquittera de sa taxe fixe en tant qu'habitant de la commune de Givrins et sera exonéré de la taxe entreprise.

Les entreprises peuvent bénéficier de la tournée communale du lundi, pour autant qu'elles utilisent des sacs taxés. Dès que le volume de leurs déchets devient trop important, elles doivent impérativement conclure un contrat avec une entreprise de ramassage (Henny transport), ou acheminer leurs déchets auprès d'un organisme agréé (Sotridec à Gland).

Les entreprises **n'ont pas accès à la déchetterie**, sauf pour l'élimination des déchets valorisables (Pet, verre, alu/fer blanc, carton, papier, capsules Nespresso, appareils) **en quantité respectivement équivalente à un ménage.**

Que puis-je apporter à la déchetterie ?

Dans quelle benne dois-je déposer mes déchets ?



Gros objets encombrants

Cette benne est destinée aux déchets qui ne rentrent pas dans un sac poubelle 110 litres tels que :

Mobilier divers, matelas, gros jouets, ski, surf, gros bidons.

Ces déchets nécessitent un broyage à leur arrivée à l'usine d'incinération.

Attention ! Pas de sacs poubelles noirs !



Petits objets encombrants

Cette benne est destinée aux déchets qui ne rentrent pas dans un sac poubelle 110 litres tels que :

Sagex, très gros emballages plastiques de meubles, valises, éléments de serre plastiques, caisses en plastique.

Attention ! Cette benne n'est pas un camion poubelle ; ne doivent pas y être mis : tout ce qui est assimilable à de l'ordure ménagère (pots plastiques de jardin, emballage lessive, sacs plastiques divers, emballage alimentaire, petit plastique, chaussures, berlingots divers, sac papier, bouteilles plastique diverses (huile, vinaigre), **ni sacs poubelles noirs !**



Déchets inertes

Cette benne est destinée aux pots en terre cuite, petits gravats divers, faïence.

Attention ! Les bacs en Eternit doivent être déposés dans le sac prévu à cet effet à côté de cette benne !

Tous les matériaux de démolition ou de transformation doivent être acheminés à Sotridec à Gland !



Le PET (*Bennes situées à la déchetterie, route de la Bellangère et de la Scie*).

La Suisse est leader dans la collecte et le recyclage des bouteilles en plastique. Après lavage et broyage, les flocons de PET deviennent une matière première secondaire, qui sert à fabriquer de nouveaux emballages ou des vêtements en laine polaire. 81% de nos bouteilles sont recyclées (étude OFEV-07/2012).



Les capsules Nespresso

En Suisse, une fois que l'aluminium est séparé du marc de café, il est compacté pour être refondu et transformé en un matériau que l'on appelle « aluminium secondaire ». Le marc de café avec un grand pouvoir calorifique est revalorisé en partie en énergie, l'autre partie en compost. Le marc de café est dédié en

grande partie à la production d'énergie verte

Ni sachets, ni autres emballages dans ce container, uniquement les capsules !



L'aluminium et le fer blanc

La récupération des boîtes de conserve usagées et d'autres emballages en tôle d'acier permettent d'obtenir de précieuses quantités d'acier et de préserver les matières premières dont elles sont faites : l'étain et le fer. Le fer blanc est magnétique et se recycle indéfiniment. Cet acier collecté, trié et valorisé permet ensuite de produire de nouveaux articles de consommation comme des poêles à frire, ou de fabriquer des tôles pour les automobiles.

Les canettes, les barquettes, les tubes sans le bouchon plastique (mayonnaise, moutarde), le papier film en aluminium doivent être collectés dans cette benne.



Le bois

Le bois est collecté, trié, et préparé avant de subir un broyage. Les déchets de bois collectés et transformés sont valorisés sous forme de matière ou d'énergie. Le bois, grâce à la cogénération, permet de produire de la chaleur et de l'électricité d'origine renouvelable.

Le mobilier, les panneaux et le bois traités peuvent être

déposés dans cette benne. **Attention ! Enlever tout ce qui n'est pas du bois (ferraille, plastique), afin d'éviter de remplir cette benne avec des matières inappropriées. Merci !**



Les cendres

Les cendres de votre chauffage à bois et/ou de votre cheminée peuvent être déposées dans ce container. Elles finissent ensuite en décharge inerte.

Attention ! Les cendres ne peuvent plus être incorporées au compost, risque d'incendie et de pollution par métaux lourds. Merci !



Compactrice à cartons

Tout comme le « vieux papier », le carton est transformé en pâte à carton dans une cartonnerie.

Attention ! Tous les cartons qui ont eu un contact avec des produits alimentaires sont à mettre dans la poubelle (cartons à pizza par exemple !)



Habits, chaussures et textile

Les vêtements doivent être déposés propres dans des sacs fermés, les chaussures attachées par paire !



Le verre

(Benches situées à la déchetterie, à la route de la Bellangère et de la Scie).

Le verre est réutilisé « en verre de réemploi » après tri et nettoyage. Il peut être transformé en calcin (ou verre broyé) et trié pour être réintroduit dans le cycle de fabrication du verre. Le verre se recycle indéfiniment.

Attention ! Pour assurer la tranquillité du voisinage, pas de dépôt le soir dès 20h00 en semaine et toute la journée le dimanche et les jours fériés !



La ferraille

La ferraille est récupérée par les professionnels de la filière qui, au moyen de nouvelles technologies, analysent en quelques secondes leur composition (types d'alliages métalliques, teneur en plomb des peintures). La fabrication d'aluminium avec de la matière recyclée permet une économie de 90% d'énergie, par rapport à

la fabrication issue des matières premières. Les métaux sont recyclables à l'infini.

Attention ! Cette benne ne doit contenir que de la ferraille. Enlever tout ce qui est bois, plastique, pneu, carburant, etc. afin de ne pas la remplir inutilement et d'éviter tout risque d'incendie, merci !



Le papier

Le terme de « vieux papier » englobe les journaux, les papiers de toutes sortes et les prospectus. Le vieux papier est transformé en pâte à papier dans une papeterie. Avec cette pâte, on fabrique des journaux, des emballages, des papiers hygiéniques et de ménage.

Attention ! Tous les papiers qui ont eu un contact avec des produits alimentaires sont à mettre dans la poubelle. Les cabas en papier qui ne sont pas recyclables doivent également être mis à la poubelle !

MAIS ENCORE...



Déchets verts

Feuilles, gazon, branchages doivent être déposés uniquement à la déchetterie, dans l'aire prévue à cet effet, et **pas à la compostière !**



Déchets spéciaux ménagers (DSM)

CRIDEC

Ces déchets regroupent tous les produits toxiques utilisés dans le ménage (reste de peintures, solvants, médicaments, produits pétroliers, produits de traitements, etc., ainsi que les luminaires, néons et ampoules sans filament). Ce type de déchet doit subir un ensemble de traitements appropriés pour en réduire la toxicité et le risque de contamination. Ils nécessitent donc des filières spécifiques de collecte, transport, traitement, recyclage et élimination. Ils sont collectés par la commune pour être retraités par l'entreprise Cridec à Eclépens.



**Attention ! Utilisez les emballages d'origine pour contenir les produits toxiques et éviter ainsi toute confusion et accidents lors de leurs manipulations ! Ne jamais jeter vos restes de peintures dans les égouts...
... ni aucun autre déchet, d'ailleurs !**



Les pneus de tous véhicules

Ne sont plus admis en déchetterie. Ils doivent être remis à votre fournisseur !



Les piles

A remettre dans les commerces ou dans le récipient ad hoc situé à la déchetterie !



Chaque déchet trouve sa place dans une filière de récupération, afin d'éviter que ces déchets ne finissent dans la nature !

Le tri est l'affaire de tous ! Le personnel de voirie reste à votre service pour tous renseignements utiles.

Nous vous remercions de votre participation active au respect de l'environnement et de votre sens civique.

Toute personne utilisant des sacs non taxés et (ou) déposant des déchets sur des sites non agréés est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à CHF 1'000.00 !

Heures d'ouverture de la déchetterie dès le 1^{er} janvier 2014

Du 1 ^{er} octobre au 14 avril :	Le mardi	de 16h00	à 18h00
	Le samedi	de 9h00	à 12h00
Du 15 avril au 30 septembre :	Le mardi	de 16h00	à 18h30
	Le samedi	de 9h00	à 12h00
	Le samedi	de 14h00	à 16h00

M. Louis Morand, surveillant de la déchetterie, se tient sur place à votre disposition. Il répondra volontiers et avec compétence à toutes vos questions.

Merci de respecter ses directives et précieux conseils !

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage se fait le lundi et seuls les sacs « trier c'est valoriser » peuvent être déposés aux points officiels (*cf. feuille jointe*) **avant 09h00 le jour même** aux endroits appropriés.

Pas de dépôt la veille ! Les containers doivent être repris le jour même !

Si le lundi est un jour férié, le ramassage s'effectue le mardi (les règles du lundi sont applicables au mardi).

Taxes sur les sacs à ordures - 1 sac - 1 couleur - 1 prix



- 1.00 franc le sac de 17 litres
- 2.00 francs le sac de 35 litres
- 3.80 francs le sac de 60 litres
- 6.00 francs le sac de 110 litres

Achat des sacs dans les commerces de la région



Electroménager - TV - Hifi - Vidéo - Informatique -- Réparation et Vente -- Occasions et neuf

La majorité des objets que nous jetons seraient réparables, retrouvant ainsi une nouvelle vie. En prolongeant la durée de vie d'un produit en le faisant réparer, vous générerez moins de déchets. Par exemple si vous doublez la durée de vie de vos objets, vous produirez jusqu'à deux fois moins de déchets. Dans ce but, la Bonne Combine vous fait profiter de ses 25 ans d'expérience.

Pour tous renseignements consultez www.labonnecombine.ch

Consultez le Règlement communal sur la gestion des déchets sur www.givrins.ch.

Il est également à disposition en format papier à l'administration communale !

